L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 JANVIER 1888. 61me Année.

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, la Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 28 JANVIER 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix détaillé de 10 cts la ligne, voir le page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR J. V. GOURDAIN—Cottage double, couvert en ardoises, formant 16 coin des rues Dumaine et Johnson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Propriétés dominant un bon rapport, dans les Deuxième et Troisième Districts.—Cottage élégant dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

PAR W. I. HODGSON.—Terrains et bâtisses dans les Premier et Sixième Districts.—Une villa à Mandeville.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON. — Actions, bons, etc.

PAR ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité, à son entrepôt, No. 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.—Un lot de meubles de maison.

Chemins et levées, dans les campagnes de la Louisiane.

Quiconque, par devoir professionnel, ou par besoin de savoir ce qui se passe dans son pays, ou, simplement, pour la satisfaction d'une curiosité banale, parcourt les journaux de nos campagnes, régulièrement, chaque semaine—ils sont tous hebdomadaires — y retrouve, constamment, aux mêmes époques de l'année particulièrement aux époques de pluie—les mêmes constatations formulées de la même façon, les mêmes plaintes aussi amères, les mêmes accusations de négligence portées contre les mêmes autorités, les mêmes appels aux juris de police auxquels on ne répond pas ou l'on répond mal. "Nous avons des chemins détestables.... ils sont devenus impraticables, à cause des trous et des fondrières qu'on y rencontre, à chaque instant.... A quoi pensent donc nos inspecteurs de la voie publique!.... Nous appelons l'attention du juri de police sur la situation lamentable de telle ou telle rue, de tel ou tel chemin..... etc." Chaque année, dans la même saison, la même situation se reproduit, et l'on entend les mêmes lamentations. A la rigueur, ces feuilles pourraient faire cliché ces paragraphes, pour les livrer à la rémipression, sûres, d'avance, de leur trouver de l'emploi au moment voulu, à l'heure indiquée. Il n'y aurait que quelques noms à changer, de temps en temps—ce qui prouve qu'il existe un vice fondamental dans notre système administratif, car les hommes se renouvellent partout; ce sont les circonstances qui les font ce qu'ils sont—actifs, zélés, quand ils y sont forcés; négligents, quand l'occasion le leur permet.

Il n'y aurait à cela que demi-mal si l'agriculture n'en était pas la victime, mais elle en souffre beaucoup, et tous ses intérêts en sont lésés. Que de bêtes de trait qui tombent fourbues, avant le jour et qu'il faut remplacer, à grands frais! Que de matériel détérioré, brisé, qu'il est nécessaire de réparer ou de refaire! Tout cela double, souvent, le prix de revient de la récolte, et comme il faut vendre aux prix qui sont cotés sur le marché, et qui ne se règlent, nullement, sur les accidents qui peuvent être survenus à celui-ci ou à celui-là, pendant la moisson, nos agriculteurs, au lieu de faire un bénéfice net, sont obligés de joindre les deux bouts", quand ils ne restent pas en déficit. Qu'résulte de ce que la culture ne progresse pas et ne rapporte pas; comment y arriverait-elle avec un système qui lui crée des entraves perpétuelles et ne permet pas au planteur de faire la moindre économie pour l'appliquer à des ameliorations reconnues indispensables! Que de retards occasionnés dans les transports; d'où il résulte des pertes irréparables, surtout dans la saison, généralement incertaine et extrêmement variable, de la moisson et de la roulaison.

Les défauts que l'on constate dans la voirie, à l'intérieur des terres, se manifestent également le long du Mississippi et des bayous, qui ne sont, en définitive, qu'une voirie fluviale.

Ici ce n'est plus le chemin même qu'il s'agit d'entretenir, mais les levées qui le bordent et qui ont le double avantage d'entretenir la navigation en bon état, de préserver les terres riveraines de l'invasion des eaux.

Les négligences dans ce cas ont des conséquences plus funestes, parce que non seulement elles contribuent à interrompre les communications par voie d'eau, mais elles occasionnent des désastres effroyables, à droite ou à gauche; elles permettent au fleuve et aux bayous d'envahir les terres, de détruire d'abondantes moissons, de stériliser une partie du sol, le plus souvent la plus riche, la plus fertile, puisqu'elle n'est composée que d'alluvions accumulées avec les années.

Ici, encore, les reproches—ils ne sont que trop nombreux et trop justifiés—se adressent pas seulement aux habitants et aux autorités des paroisses, mais aussi à l'administration d'État, au gouvernement général, qui, tous deux, partagent la responsabilité des malheurs qui arrivent par leur incurie ou par leur avarice.

Il n'en est pas moins vrai que nos habitants ne sont pas à l'abri de tout blâme, et qu'ils doivent s'en prendre —au moins en partie—à eux-mêmes de leurs mésaventures. D'abord, ils ne s'élèvent pas assez des injustices que leur font subir des autorités supérieures; ils ne réclament pas assez haut et assez fréquemment, soit devant le Congrès, soit près de l'administration de Washington, qui leur doivent des secours qu'ils ne leur accordent pas. Avec des représentants Sherman-Mans, Blanchet et Chadeisens, qui n'ont d'autre idée que de faire de sottes économies, dans un but égoïste, en vue d'une ré-élection, pour l'unique et vulgaire plaisir, de pouvoir dire hypocritement, à leurs commettants "Vois ont été épargner leurs deniers; ce sont des représentants qui laissent pourrir, dans les caveaux du Trésor, des centaines de millions qui trouveraient un si juste, un si utile emploi dans des travaux publics, dont la nécessité est généralement reconnue, quoiqu'on ne les exécute nulle part—avec un Congrès ainsi fabriqué, on aurait bien de la peine se gêner; ce n'est qu'à force de persévérance qu'on réussit à obtenir le moins des allocations auxquelles on a droit.

Mais qu'on n'arrache qu'arrache pas l'argent dont on a besoin, ce n'est pas une raison pour ne rien faire par soi-même, pour se borner à pousser des lamentations contre l'injustice des hommes et des Congrès. Puisqu'on ne peut pas sur les autres—quelques fondées que puissent être les réclamations, il faut compter sur soi-même.

Il est incontestable de voir, chaque année, les mêmes dangers se renouveler, aussi importantes que celles de la Pointe-Coupée et d'Iberville? Ne sont-ce pas toujours à réparer les brèches dans lesquelles, toujours, il se précipite des torrents d'eau? Ne sont-ce pas, toujours, des travaux industrieux; on des plus belles scieries, les plus fabriques de merrains et bardeaux de l'Etat. Ces établissements sont admirablement outillés et leur réputation s'étend au loin. Ne sont-ce pas les plus éloignées de ces levées d'y trouver un prétexte d'un état. Sans cesse, des réparations et sans cesse, à recommencer. Dernièrement, il s'agissait d'une levée à reconstruire, les travaux avançaient lentement. Quand, seraient-ils achevés? se demandait-on avec anxiété. Notons que nous touchons à la fin de janvier, que bientôt les grandes eaux vont nous arriver du nord de la Vallée du Mississippi, et qu'en supposant que les travaux soient terminés à temps, les terres rapportées n'auront pas encore pu se tasser convenablement. Ce sont de nouveaux dangers qui menacent pour cette année. Quand mettra-t-on un terme définitif à ce scandale? Il est absolument nécessaire que la population s'entenile, qu'elle se résigne à couvrir les frais qu'exige la consolidation des levées, de façon que les éboulis cessent de se reproduire, chaque année.

Quiconque voit ce qui se passe dans les paroisses dont nous parlons et songe aux fortes gelées qui ont eu lieu, aux immenses quantités de neige qui sont tombées, dernièrement, dans le Nord-Ouest, le long du haut Mississippi et du Missouri, est effrayé de ce qui peut arriver au commencement du printemps.

Dieu veuille que toute cette masse de glace et de neige ne fonde pas, à la fois, et ne vienne pas livrer de furieux assauts à des levées, qui ne sont nulle la premier solidité ni d'une hauteur suffisante.

La fièvre "malarie."—Sous quelque forme que se manifeste cette fièvre, fièvre en frisson, fièvre bilieuse rémittente, elle est plus redoutable que le monstre marin décrit par un grand poète de ce siècle. Mais il est un remède qui en vient à bout graduellement: c'est le Hostetter Stomach Bitters. Difficile de se figurer le rétablissement, qui, après bien des années de souffrances, est guéri de l'une de ces fièvres. L'excellent amer triomphe également des cas de dyspepsie et de constipation les plus obstinés, ainsi que des rhumatismes et des maux de reins. Il calme les nerfs, rend la vigueur aux personnes affaiblies par la maladie et fait grand bien à tout le système.

La Fer, la Potasse, et les meilleurs altératifs végétaux, font de la Salsepareille d'Ayer un remède sans égal pour le sang.

LOUISIANE.

La Sentinelle, Rayne, paroisse Acadie, du 21 janvier:

Nos fermiers ont été, décidément, convaincus, par l'expérience, que le meilleur moyen de prospérer est de varier leurs cultures. L'an dernier, le coton a manqué; la leçon a été dure et ils en ont conclu que l'on avait grand tort de se fier trop à ce produit. Il leur a été, clairement, démontré, de plus, que même en temps favorable, il fallait une stricte économie pour pouvoir faire honneur à ses affaires avec ce textile; alors ils se sont mis à faire du riz, des pommes de terre, du maïs, du foin, des fèves d'engrais, de la canne, des melons, des fruits qu'ils peuvent récolter à profusion. Tout cela rapporte et les met à l'aise. Désormais, on ne cultivera plus de coton que comme accessoire, et l'on fera bien. Il vaut mieux songer à se suffire à soi-même et à élever du bétail; aussi, avant longtemps, verrons-nous une paroisse modèle.

L'Entreprise, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 19 janvier:

La Prairie Petite Anse ne fera pas sa récolte ordinaire de sucre, cette année; plusieurs sucreries, ont été abandonnées et les fermiers s'adonnent à d'autres cultures, mais celle du coton continue.

—M. Séverin Bodin aura 20 acres de coton et 10 acres de maïs. Il commencera ses travaux, le mois prochain.

Il ne fera pas de cannes en 1888. Il a eu une récolte de 25 barils de sirop en 1887.

—Le chemin de fer de Salt Island pourrait être d'une grande utilité aux habitants de la prairie; jusqu'ici il ne leur sert presqu'à rien, excepté à amener les bois de chauffage, pour se rendre à la Nouvelle Ibérie, quand les chemins ordinaires sont devenus trop mauvais.

—Les travaux sont très actifs dans la mine; il a fallu ajouter des nouveaux wagons aux trains qui transportent le sel.

M. V. Barthe a acheté, il n'y a pas longtemps, une ferme dans la prairie et il y a fait de bonnes affaires; il s'est procuré une machine à draner; il a aussi augmenté sa culture de riz. Il y a 2000 sacs à vendre dans la prairie.

Sur Oak Grove, M. Jacob Eaton va établir, cette année, une petite sucrerie. Il élève des bestiaux qu'il sait perfectionner par d'intelligents croisements. Son matériel de ferme est complet. Il a également de superbes porcs de race.

—MM. Gall et fils ont achevé leur roulaison le 19.

Le Times, Houma, paroisse Terrebonne, du 21 janvier:

Terrebonne a eu son "Blizzard," mardi dernier, pendant la nuit. Le froid a été intense toute la journée de mercredi et de jeudi. Jeudi matin, le sol était gelé à une profondeur d'un demi-pouce, et l'on voyait, partout, de la glace. Ces froids feront, sans doute, beaucoup de mal à nos orangers, attendu que d'ailleurs alors en bourgeons, presqu'en fleurs.

—Nous avons entendu dire que les travaux avaient recommencé sur plusieurs habitations. Le prix général est de 65 cents par jour, sans la nourriture; le paiement doit se faire, chaque mois, en monnaie courante.

Les chemins de la paroisse sont dans un état déplorable, presqu'impraticables; les véhicules ont de la peine à marcher; ils sont les lourds transports qui ont tout défoncé.

—M. J. J. Shaffer, de Terrebonne, vient d'acheter l'habitation Ardoyne $47,000. La vente s'est faite à la Nouvelle-Orléans. Ce prix est encourageant. Il paraît que le sucre rapporte en ce moment; autrement, où M. Shaffer aurait-il trouvé tout cet argent?

L'Adversier, Lafayette, paroisse Lafayette, du 21 janvier:

Samedi dernier, il faisait un temps printanier, toutes les dames étaient sur leur galerie; le thermomètre marquait 74 degrés. Dimanche, matin, il est tombé subitement; tout annonçait un grand changement dans la température. En quelques minutes, un vent violent du nord s'est abattu sur nous et nous a fait passer, sans aucune transition, de l'été à l'hiver.

Jusqu'à jeudi soir, les froids ont été intenses. Tout le monde est resté chez soi, pendant les quatre jours. On dit que les bestiaux ont beaucoup souffert.

La politique étrangère de l'Espagne.—Le peintre espagnol Ribera.—Dans la séance du 11 janvier, de la Chambre des Députés, M. Santana, membre de la commission, répondant aux attaques d'un orateur réformiste au sujet de la politique étrangère du gouvernement, a dit que, si un conflit européen éclatait, l'Espagne ne devrait pas s'y mêler, car elle ne pourrait en tirer aucun profit.

En ce qui concerne le Maroc—a ajouté l'orateur—personne ne peut savoir le résultat de la Conférence de Madrid, dont le but est d'affirmer et de garantir l'indépendance du Maroc et de résoudre les questions de protection. L'Espagne n'est animée d'aucun désir de conquête et entend maintenir ses bons rapports avec toutes les puissances.

Le 12 janvier, à Valence, de grandes fêtes ont eu lieu à l'occasion du centenaire du peintre Ribera.

La ville était pavoisée; plusieurs fanfares ont parcouru les rues.

La statue du peintre a été inaugurée avec un grande solennité.

Les peintres d'Italie, où Riberas vécut, ont envoyé une adresse dans laquelle ils parlent de la fraternité de l'Espagne et de l'Italie.

Congrès d'horticulture international.—La Société nationale d'horticulture de France vient de décider qu'un congrès horticole serait tenu à Paris en 1888.

Ce congrès, ayant un caractère international, réunira les savants et les praticiens de tous les pays.

Les socialistes de Dresde, Allemagne.—Ils viennent de répandre, dans cette ville, une brochure contenant les noms et les adresses d'un certain nombre de commerçants, restaurateurs, boulangers, bouchers, épiciers qui, lors des dernières élections pour le Reichstag et pour la Chambre des députés saxons, avaient pris part à l'agitation électorale contre le parti révolutionnaire.

La brochure invite les socialistes à ne plus rien acheter ni consommer chez les commerçants indiqués.

Alsace-Lorraine.

La Landeszeitung (Journal officiel) publie une ordonnance réglant l'enseignement donné dans les pensionnats et dans les écoles supérieures de jeunes filles.

En vertu de cette ordonnance, ces établissements devront être désignés à l'avenir par des noms allemands.

Tous les programmes, tableaux, témoignages, listes en usage dans ces établissements devront être rédigés en allemand.

La langue allemande sera la langue de l'enseignement dans toutes les classes et pour toutes les matières. La littérature française pourra être enseignée en français.

L'introduction de tout moyen d'enseignement et d'instruction devra être autorisée par les autorités scolaires.

Tous les livres d'enseignement pour toutes les branches devront être écrits en allemand, excepté ceux dont on se servira pour enseigner l'anglais ou le français.

Les cartes dont le texte n'est pas rédigé en allemand sont interdites.

Dans les contrées où l'on parle exclusivement le français, les dispositions relatives à la langue de l'enseignement et aux livres d'enseignement pourront être suspendues par décision du conseil supérieur de l'instruction.

La chambre correctionnelle du tribunal de Metz a condamné, le 10 janvier, à six mois de prison, pour crime de lèse-majesté, le nommé J.-G. Roller, âgé de quarante ans, tonnelier à Metz. Roller s'était laissé aller à l'occasion d'une discussion politique, dans un salon de coiffure, à se servir d'expressions injurieuses à l'adresse de l'empereur et du prince impérial.

Le condamné est Allemand de naissance; il a pris part à la guerre de 1870.

La direction générale des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine va faire l'essai d'éclairer les wagons de son ressort à la lumière électrique.

On va construire, à Strasbourg, un nouveau pont sur le Rhin. Ce pont, destiné uniquement à la circulation des tramways, sera large de trois mètres.

On lit, dans le *Journal d'Alsace*, du 12 janvier:

"Les recettes ordinaires de la ville de Strasbourg ont produit 2,706,383 m. 26 pf., tandis que les dépenses ordinaires se sont élevées à 2,149,904 m. 18 pf.

"Le chiffre le plus élevé des recettes ordinaires a été fourni par l'octroi, dont le produit brut (non compris le dixième additionnel) a atteint la somme de 1,556,862 m. 86 pf.

Un journal parisien a publié récemment une communication de M. Le Bègue, relative à l'enquête faite par les autorités allemandes sur l'incident de Vexaincourt. Il résulterait de cette communication qu'il existe actuellement un premier dont il n'y avait pas trace le jour de l'incident (le 24 septembre), et qu'alors lors se pose la question suivante: Se sentier a-t-il été établi après coup, par ordre de l'autorité allemande et dans l'intérêt de sa cause; ou bien a-t-il été abandonnés et les fermiers alsaciens, touristes et curieux qui sont venus, depuis, visiter le théâtre du crime?

La *Landeszeitung* (journal officiel) répond ainsi qu'il suit à cette question:

"Sans vouloir préjuger le résultat de l'enquête du conseil de guerre qui est encore en cours, nous devons protester énergiquement contre de pareilles assertions et insinuations. Nous pouvons en donner l'assurance formelle: le sentier en question n'est pas né après l'incident du 24 septembre; on pouvait, au contraire, le voir s'étaler dans toute sa grandeur dès le premier jour de l'instruction. Il a été marqué dès l'abord sur la carte dressée par un agent voyer assermenté, et fixé également par la photographie. Nous rappelons, du reste, qu'il y a des semaines qu'un journal de Nancy avait soutenu que le sentier avait été établi après coup par les Allemands et que, quelques jours après, il a déclaré lui-même, de la façon la plus expresse, que cette assertion était inexacte."

A l'Académie de médecine de Paris.—Le mal de mer et son traitement.

Nous avons signalé une note sommaire de M. Dupuy, présentée à l'Académie des sciences de Paris et relatant ce fait que l'antipyrine, administrée trois ou quatre jours avant le départ et deux ou trois jours au début de la traversée, avait supprimé le mal de mer chez les personnes qui en souffraient ordinairement.

M. Ossian Bonnet, membre correspondant de l'Académie de médecine, de retour d'une mission au Brésil, communique, le 10 janvier, une étude complète sur les causes et la nature du mal de mer, ses effets, son traitement. M. Ossian Bonnet a recueilli plus de cinquante observations, dont plusieurs semblent tout à fait démonstratives, et où l'on voit l'antipyrine opérer des merveilles. La lecture du mémoire provoque entre divers membres un échange d'observations que nous allons résumé et qui montreront l'intérêt du problème hosologique posé.

M. Chatin.—Le mal de mer a plus de désagrément que de gravité. Il n'est sans doute l'attention du praticien. J'ai entendu parler d'un remède qui, qu'on dit certain. Un a prétendu en envoyer la recette à l'Académie: l'antipyrine, le chloral, la ceinture hypogastrique, le champagne, les liqueurs alcooliques se disputent l'avantage de guérir ou de prévenir le mal de mer. Nommons une commission qui étudiera, en les comparant, les médications préconisées.

M. Leroy de Méricourt.—M. Ossian Bonnet voit dans les embarras gastriques qui existent fréquemment chez les voyageurs au départ la cause principale sinon unique du mal de mer. Il y a là une erreur. Mon expérience personnelle m'a appris que, pour avoir le mal de mer, il suffit souvent de changer de navire ou que le navire change ses allures. Je quitte, par exemple, un yacht très secoué par la lame et sur lequel je n'éprouve aucun malaise, pour monter à bord d'une corvette où je me trouve aussitôt incommodé. Je quitte une corvette pour une chaloupe et je deviens subitement malade. Après trois ans de navigation, me croyant très aguerri, dans la traversée de Cherbourg au Havre je suis pris de mal de mer. Au surplus, il y a des conditions individuelles, des dispositions personnelles dont il faut tenir compte: chacun, suivant son tempérament, suivant son état, suivant les circonstances, éprouve ou n'éprouve pas le mal de mer. Il faut se garder ici de généraliser aussi bien les causes que le traitement; il n'est pas prouvé que l'antipyrine ait une action toujours et absolument efficace.

M. Javal.—Je suis très sensible au mal de mer. Je le conjure à l'aide de pastilles de chloral que je prends au départ et auxquelles j'ai recours de nouveau pendant le voyage quand je prends le malaise. Il se produit chez les voyageurs une accoutumance soit instinctive, soit réfléchie et méthodique. Chez moi, elle est réfléchie: je regarde l'horizon et ne perds pas de vue la verticale. Il s'établit ainsi, je pense, un certain rhythme respiratoire coïncidant avec les mouvements de tangage du navire et neutralisant les effets nauséeux produits, lors de la descente, comme sur l'escarpolette, par la pression des viscères abdominaux sur l'estomac. Ces effets peuvent être supprimés également par la pression, et c'est ce qui explique l'efficacité, dans certains cas, de la ceinture hypogastrique.

M. Jules Rochard.—Il ne faut pas attribuer le mal de mer aux embarras gastriques et aux excès qui précèdent le départ. Le phénomène est indépendant de l'état de l'estomac; sa cause principale est dans l'impression vertigineuse qui vous saisit à la descente sur la lame et, comme sur l'escarpolette, donne le sentiment d'une chute dans le vide et d'une angoisse précédant l'arrêt du cœur; cette impression est plus forte à l'avant sur les navires à voiles, à l'arrière sur les bâteaux à vapeur, au voisinage de l'hélice. Je sais que les personnes bien portantes supportent mieux le tangage que les personnes chétives ou malades; c'est toute la concession que je ferai à M. Ossian Bonnet. Quant aux remèdes, je n'en connais pas de meilleurs que les alcools, les boissons gazeuses, comme le champagne. J'ai vu aussi employer avec avantage les onctions de belladone sur l'abdomen; on m'a parlé d'injection sous-cutanées d'atropine, dissolutions de bromure de potassium et de chloral; mais je n'ai pu vérifier les faits. Voici l'antipyrine préconisée; je souhaite qu'elle ait toute l'efficacité qu'on lui attribue.

M. Ossian Bonnet.—Je ne suis mal exprimé sans doute. Je ne fais pas de l'embarras gastrique la cause unique ou même prédominante du mal de mer; j'ai dit et je crois qu'au moment du départ il facilitait les vomissements et contribuait ainsi à maintenir et à aggraver le mal. Je crois aussi à l'influence du froid. En un mot, je me persuade qu'il y a une foule de circonstances qui favorisent l'explosion du mal de mer et je tombe d'accord avec nos confrères pour reconnaître que le point de départ du malaise est dans l'impression vertigineuse résultant des mouvements du navire.

Voici, enfin, comment M. Ossian Bonnet emploie l'antipyrine: il l'administre, dans une solution aqueuse peu étendue, à la dose 1 gr. 50 par jour aux sujets robustes et bien portants, à la dose de 1 gr. en cas de récidive, et sous forme d'injections sous-cutanées aux personnes très impressionnables qui rejettent le médicament avant qu'il ait pu agir.

La ville de Paris à l'Exposition de 1889.

Le conseil municipal, dans une de ses dernières séances, a voté un crédit de 700,000 fr. destiné à couvrir les frais de l'exposition spéciale de la Ville de Paris à l'Exposition universelle de 1889. Ce crédit sera utilisé, à concurrence de 150,000 fr., pour la construction de deux pavillons, dans lesquels les collections des différents services de la Ville seront exposées. Le surplus de la somme, soit 550,000 fr., sera réparti entre les services de la Ville pour leurs expositions particulières.

On sait que, en 1878, l'exposition de la Ville se trouvait réunie, tout entière, dans un bâtiment situé dans le jardin central; c'est ce bâtiment qui a été réédifié aux Champs-Elysées, entre le palais de l'Industrie et le cours la Reine.

La disposition d'ensemble de l'Exposition de 1889 n'a pas permis la construction d'un pavillon unique. En effet, cet édifice n'aurait pu être situé que dans l'axe du Champ de Mars et aurait masqué la perspective qui s'étendra, sur une longueur d'un kilomètre, depuis le palais du Trocadéro, jusqu'à la façade centrale du palais de l'Exposition, en passant sous la tour Eiffel.

En raison de ces conditions, il a été entendu que la Ville édifierait deux constructions sur le grand terre-plein qui sera établi dans la partie centrale de l'Exposition. Les deux pavillons seront placés à droite et à gauche de la ligne médiale du Champ de Mars. Les plans définitifs ne sont pas encore adoptés. Mais, comme la construction sera principalement métallique, l'ensemble de la décoration rappellera celle de 1878.

Parmi les objets qui seront exposés se trouvent les modèles en relief de la Sorbonne, de l'École de médecine et de l'École pratique de médecine. Quatre grands dessins perspectifs représenteront l'aspect comparatif de Paris en 1789 et en 1889, et dix aquarelles donneront l'aspect actuel de la zone voisine des fortifications dont la transformation est si rapide. Le service de l'assainissement exposera, dans le jardin entourant les pavillons, deux types de maison: l'une salubre, l'une insalubre. L'exécution de ces modèles nécessitera une dépense de 20,000 fr.

Enfin des photographies, des lavis, des graphiques, des plans de toute sorte montreront les progrès réalisés dans les services de la Ville depuis la dernière Exposition, c'est-à-dire depuis dix ans.

Le discours du président Floquet à la Chambre des députés de France.—Ce que l'on cherchera, avant tout, dans le discours par lequel M. Floquet, nommé, pour la troisième fois, président de la Chambre, a remercié ses collègues, c'est—limiter nous dans un grand organe de Paris—son jugement sur la situation actuelle et sur la politique nécessaire qui en découle et qui s'impose à tous les hommes de gouvernement. Sur ce point capital, le président de la Chambre n'a pas été long, mais singulièrement net et catégorique. "Ce qui est vrai, a-t-il dit avec autant de concision que de force, c'est aujourd'hui, et cela n'est que naturel, les problèmes touchant à la procédure politique intéressent moins vivement la nation que les questions qui atteignent au fond même de ses grandes affaires, à ses finances publiques, à son industrie, à son commerce, au sort de ses travailleurs, à son état militaire, à sa situation internationale. C'est là qu'il faut porter le virile effort de notre travail législatif." Ainsi donc M. Floquet demande à son tour qu'on écarte, pour le moment du moins, les questions de procédure politique, c'est-à-dire tout ce programme de réformes purement formelles et abstraites dont se nourrissent les esprits chimériques pour s'appliquer avec suite et profit aux problèmes concrets, aux questions d'affaires profondément liées qui intéressent la prospérité et la sécurité du pays.

N'est-il pas très remarquable de voir, en définitive, tous les hommes politiques, de quelque côté de la majorité républicaine qu'ils viennent, aboutir, dans la pratique, à la même conclusion et au même programme de gouvernement? Au mois d'avril de l'année dernière, M. Pelletan définissait déjà ce programme dans un rapport célèbre que son auteur semble avoir oublié, mais dont tout le monde se souvient. C'est le même programme qu'aborde le ministère Rouvier; c'est celui que le président de la République recommandait dans son Message, que M. Tirard définit si bien dans sa déclaration, que MM. Deluns et Siegfried proposent à leurs collègues. Sous des formes un peu plus oratoires, c'est encore ce programme que M. Floquet vient à son tour de dégager de la situation et de montrer à la Chambre encore hésitante et divisée, comme le seul terrain où peut s'exercer son énergie et se reconstituer une majorité gouvernementale de quelque force et de quelque durée.

Le Conseil municipal de Rome.—M. le marquis Guiccioli, adjoint chargé des fonctions de maire, a lu, dans la séance du 11 janvier, une délibération prise par la commission exécutive du Conseil municipal, à l'annonce de la révocation du duc Torlonia. Il résulte de cette délibération que la commission a décidé de conserver ses fonctions.

M. Guiccioli a exprimé l'espoir que le Conseil évitera avec soin toute discussion sur les événements qui ont déterminé l'état de choses actuel. Pour le moment, a-t-il ajouté, tout débat serait de nature à nous écarter de notre but commun, la prospérité de l'Italie et de Rome.

M. Guiccioli a terminé en priant M. Campello, conseiller, et tous les autres membres cléricaux du Conseil, de retirer leur démission, qu'ils avaient déposée au sujet de sa révocation.

M. Campello a répondu que, à la suite des déclarations de M. Guiccioli, il consentait à retirer sa proposition.

Pour prendre après dîner, afin d'activer la digestion, les Pilules d'Ayer ont une efficacité merveilleuse.

Phthisie, écrouelles, débilité générale, etc.—Tous ces mots le même que les taux chroniques. Les médecins guérissent par l'Emulsion de Scott faite d'huile de foie de morue pure et d'hypophosphites. Des médecins éminents la prescrivent à leurs malades et en obtiennent les plus heureux résultats. Voici ce qu'en dit l'un d'eux: "J'ai donné du "Scott Emulsion" dans le cas d'une toux obstinée accompagnée d'hémorrhagie, de perte d'appétit, d'émaciation, de manque de sommeil, etc. Tous ces accidents ont été vaincus, et je crois que l'évolution a guéri un cas de consomption bien constaté."—T. J. Findley, M. D., Long Star, Texas.

Décédée hier, à 10 heures du soir, à l'âge de 25 ans, Mlle Henriette Enclioux, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 48, rue St. Pierre.

De la part de sa mère.

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en cuisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rhins, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Rothbech & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Hall & Cie. 10 déc—1an

Bureau de la compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1888.—L'élection pour l'année suivante de sept Directeurs de cette Compagnie, aura lieu le LUNDI, 6 février 1888, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

P. COUGOT,
Secrétaire.
28 jan—6 f

A louer,
La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser sur les lieux.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de V. Schmidt, Petaluma, California, un dixième du billet No 33,442, tirage à numéro simple, Class A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, vendu à San Francisco, California, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

G. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co.'s Express,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de la Angle-Californian Bank, Limited, San Francisco, California, un dixième du billet No 33,442, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

W. P. NICHOLLS,
Assistant caissier de la State National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Wells, Fargo & Co., San Francisco, California, un dixième du billet No 33,442, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

W. P. NICHOLLS,
Assistant Caissier de la State National Bank,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Memphis National Bank of Memphis, Tenn., un dixième du billet No 33,442, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

W. P. NICHOLLS,
Assistant Caissier de la State National Bank,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Louisiana National Bank, Nile-Orléans, Lne., un dixième du billet No 33,442, tirage à numéro simple, classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Premier Gros Lot de Cent Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

P. A. HYDE.
Pour la Louisiana National Bank,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un dixième du billet No 73,185, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co.'s Express,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000.
Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Mlle Augusta Filene 2037 Archer Avenue, Chicago, Ill., un dixième du billet No 73,185, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company,
Nile-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de John Trimble, 315 South Water street, Aurora, Ill., un dixième du billet No 73,185, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, et que le montant lui en a été promptement payé, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

AUGUST HUNZELMANN,
126 rue de Chartres, Ville.

Avis.

$20,000.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte du First National Bank, Fort Worth, Tex., un dixième du billet No 51,613, tirage à numéro simple, Classe A, de la Loterie de l'État de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Vingt Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1888, vendu à San Antonio, Tex., et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

P. A. HYDE,
Pour la Louisiana National Bank,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$20,000.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Jacob C. Shafer, Indianapolis, Ind., un dixième du billet No. 51,613, tirage à numéro simple, Classe A, de